



Information sur le Règlement « Taxonomie »

Dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie », nous vous informons que la société de gestion a décidé de modifier le prospectus des OPCI ci-après listées, en y ajoutant la mention suivante :

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

La date d'entrée en vigueur de cette modification est prévue pour le 31 décembre 2021.

Les autres caractéristiques du produit demeurent inchangées.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations,

Bien cordialement,
La Société de gestion

*Cette communication concerne les OPCI suivants :

- LF Cericimo +
- LF Opsis Patrimoine
- LF Opsis Epargne Immobilière